Plan de Continuité d'Activité (PCA)
Sécurité – Prévention des salariés

PLAN DE CONTINUITE OCE

L'épidémie de Coronavirus est susceptible de déstabiliser la continuité de l'activité de notre entreprise et de modifier les conditions de travail. Pour faire face à ces changements, la société OCE a décidé d'établir un plan de continuité d'activité (PCA).

Ce document liste les actions à mener pour protéger l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise tout en poursuivant l'activité et permet de réagir plus rapidement en cas d'évolution de la situation.

En effet, conformément aux articles L4121-1 et suivants du Code du travail, OCE a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de ses employés.

Les bons réflexes, les bonnes décisions pour gérer au mieux cette crise et reprendre avec efficacité

EVALUER → **ORGANISER** → **IDENTIFIER** → **RESSOURCES** → **PREVENTION** → **ANTICIPER**

LES DÉCISIONS OCE

EVALUER

Le risque de pandémie a été évalué dans le cadre de notre document unique. Il correspond à l'évaluation du risque biologique.

ORGANISER

La société a mis en place une organisation pour disposer des moyens techniques et administratifs afin d'assurer la continuité de ses activités en réponse à la demande de nos clients.
Chaque collaborateur dispose des dérogations obligatoires pour leur déplacement.

IDENTIFIER

Pour répondre à la demande de nos clients qui poursuivent leur activité et ceux qui l'ont arrêtée :

- Poursuite de l'activité en fonction de la demande clients
- Report des chantiers annulés : Planification prioritaire lors de la reprise totale

RESSOURCES

La société a évalué les ressources humaines nécessaires à l'activité :

Laboratoire de prélèvement :

Chargés de stratégie : Télétravail
Responsable de coordination : Présentiel
Assistante : Présentiel
Reprise des intervention des techniciens préleveurs selon les besoins des clients
Assistantes rapports : Présentiel

Laboratoire diagnostic :

Responsable : Télétravail
Assistante : Présentiel
Intervention des diagnostiqueurs selon les besoins des clients

Laboratoire d'analyses :

Responsable : Télétravail
Référentiel LAB REF 27 : Présentiel
Techniciens d'analyses : Roulement par équipe de 2 personnes

Formation:

Activité suspendue

Autres Fonctions :

Télétravail

LES DÉCISIONS OCE

PREVENTION

Communication en interne :

Des gestes barrières
Des mesures d'hygiène à appliquer dans l'entreprise
De l'organisation du travail
Port de masque pour les équipes du laboratoire d'analyse
Port des EPI pour les techniciens et les diagnostiqueurs

TÉLÉTRAVAIL

Suite au passage au stade 3 de l'épidémie, le télétravail devient la norme pour tous les postes qui le permettent.
Les salariés dits à risques doivent être placés en télétravail en se connectant sur declare.ameli.fr

LES REPAS EN ENTREPRISE

Mise à disposition de la salle de réunion - respect des gestes barrières :

- Essuyage à l'aide de lingettes désinfectantes les poignées du réfrigérateur, four micro-onde, robinets, etc.
- Limitation du nombre de personne pouvant accéder à la kitchenette (une à la fois)

MESURES A RESPECTER POUR LES SALARIES PRÉSENTS DANS NOS LOCAUX

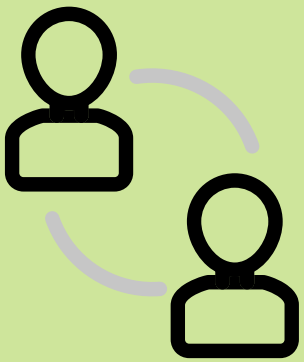

- Appliquer les règles de distanciation (1,5 m minimum) avec tout autre personne, même lors des pauses
- Ne pas se servir du téléphone d'une autre personne
- Limiter au strict nécessaire les réunions et le nombre de participants, en respectant les règles de distanciation
- Limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits
- Annuler ou reporter les déplacements non indispensables
- Déplacer les bannettes des techniciens préleveurs du bureau de l'assistante préleveur dans le couloir
- Mettre à disposition une boite de lingettes désinfectantes par bureau ou salle du laboratoire d'analyse
- Essuyer avec lingettes désinfectantes les poignées de portes une fois par jour
- Essuyer avec lingettes désinfectantes tout matériel commun après utilisation (machine à affranchir, micro-ondes, bouilloire, porte
armoire, clavier, ...)

MESURES A RESPECTER AU LABORATOIRE D'ANALYSES

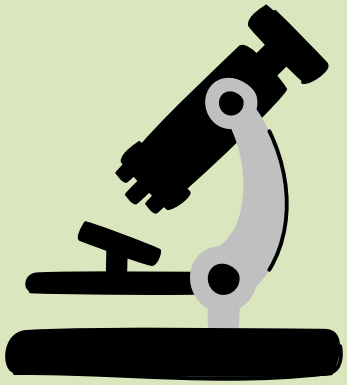

- Essuyer avec lingettes désinfectantes tous les équipements dont la surfaces est utilisable par différentes personnes
    - matériel informatique (claviers, souris, ...)
    - matériels spécifiques : trackball, canne d'insertion des échantillons au niveau des microscopes, vitres des Sorbonnes)
- Utiliser obligatoirement des gants lors des manipulations (en préparation et en analyse)
- Essuyer avec lingettes désinfectantes le téléphone après chaque utilisation
- Travailler en équipe de 2, chacun dans une salle (si besoin de travailler en équipe, il est alors nécessaire de tenir la distance de sécurité de 1,5 m)
- Dans le cas d'une présence prolongée à 1,50 m (par exemple séquence de formation), le port du masque chirurgical est requis.

MESURES A RESPECTER POUR LES DIAGNOSTIQUEURS – INSPECTEURS CONTROLE ELECTRIQUE DE CHANTIER

Ces dispositions s'ajoutent ou précisent les dispositions prévues dans les fiches de poste et modes opératoires.

MESURES DE PREVENTION EN PLACE	
Mesures de protections collectives (MPC)	Equipements de protection individuelle (EPI)
Film Polyane	Gants multi usages
Pulvérisateur à eau savonneuse	Combinaison type 5
Lingettes	Surbottes
	Demi masque avec filtre P3
Formation au poste	Suivi médical
Formation générale	Fréquence déterminée par médecin du travail – (Art R4624-19 du Code du Travail)
Formation au risque amiante sous-section 4	Surveillance médicale renforcée (SMR)

Prescriptions particulières

- Veiller à toujours disposer d'une boite de lingettes désinfectantes, des sacs et blisters pour les déchets et vos EPI.
- Privilégier les interventions en logements et immeubles vacants
- Lors de la prise de RV, rappeler les modalités d'intervention du diagnostiqueur (en particulier les gestes barrière)
- Si refus du client, ne pas insister et informer toutes personnes devant avoir connaissance du refus

Organisation des interventions

- Confirmer aux locataires, au préalable de l'intervention, les conditions d'intervention permettant de respecter les consignes sanitaires
- Intervention : Éloigner les occupants de la zone d'intervention,
- Pour la décontamination : Désinfecter les surfaces de contact après intervention

MESURES A RESPECTER POUR LES DIAGNOSTIQUEURS – INSPECTEURS CONTROLE ELECTRIQUE DE CHANTIER

Spécificités pour le contrôle électrique

Rappels généraux pour diagnostic électricité:

Travailler hors tension
Si pas possible, tenir hors de portée les contacts directs
Si compliqué ou impossible en cas d'approche obligatoire (pour test différentiel par exemple), mise en place des EPI (VAT, gants isolants, lunettes, tapis isolant, matériels isolés).

Concernant le risque de contamination lié à l'usage de ces EPI spécifiques

1. Pour le diagnostic électrique, mettre une nouvelle paire de gants classiques.
2. Ensuite mettre en place vos gants isolants : pour pouvoir faire la dépose du Tableau de Répartition Principale (TRP) et/ou aval du Disjoncteur de Branchement(DB).
3. Couper le DB avec vos gants isolants, lunettes, tapis isolant, matériels isolés et toujours en tournant le visage au moment d'appuyer sur le bouton test ou le DB.
4. Nettoyer à la lingette les éléments ayant été au contact avec le matériel en place.
5. Faire votre VAT, si concluante, faire votre vérification des éléments du Tableau de Répartition Principale (TRP) avec uniquement les gants de la phase 1.
6. Nettoyer à la lingette les éléments ayant été au contact avec le matériel en place.
7. Remettre vos gants isolants, lunettes, tapis isolant, matériels isolés pour remise sous tension pour vos tests de DB/différentiel haute sensibilité/continuité de la terre etc....
8. Nettoyer à la lingette les éléments ayant été au contact avec le matériel en place.
9. Couper le DB avec vos gants isolants, lunettes, tapis isolant, matériels isolés et toujours en tournant le visage au moment d'appuyer sur le bouton test ou le DB
10. Remettre le TRP/aval du DB avec vos gants isolants, lunettes, tapis isolant, matériels isolés
11. Nettoyer à la lingette les éléments ayant été au contact avec le matériel en place.
12. Faire la suite de votre diagnostic avec les EPI cités dans les prescriptions du diagnostic général.
13. L'ensemble de vos matériels doivent être décontaminés à la sortie des locaux. Nettoyer à la lingette les éléments ayant été au contact avec le matériel en place.

MESURES A RESPECTER POUR LES DIAGNOSTIQUEURS – INSPECTEURS CONTROLE ELECTRIQUE DE CHANTIER

Spécificités pour le diagnostic PLOMB

1. Le diagnostic plomb nécessite l'utilisation d'une machine type LPA-1, qui pour fonctionner oblige le contact avec le matériau visé par l'analyse.
2. Afin d'éviter la contamination et la migration de potentiels éléments entre chantiers et/ou locaux et/ou surfaces, la surface en contact avec le matériau.
3. La platine métallique de la machine devra être nettoyée à la lingette entre chaque mesure et ces lingettes devront être mise en déchets instantanément après.

Spécificités pour le diagnostic AMIANTE

Concernant la réalisation de prélèvement sur matériau en place.

1. Les diagnostiqueurs devront dans tous les cas nettoyer préalablement la surface du matériau AVANT la réalisation du prélèvement, afin de ne pas ramener au laboratoire des matériaux contaminés.
2. Les diagnostiqueurs devront également nettoyer la surface du matériau APRES la réalisation du prélèvement, afin de ne pas laisser sur place de possibles contaminations.

Spécificités post-intervention

Dans certains cas, il sera demandé au diagnostiqueur de pouvoir justifier de nettoyages post-intervention. Le diagnostiqueur sera prévenu préalablement ou sur site par le gestionnaire de site. Dans ce cas, le diagnostiqueur devra justifier par déclaration écrite horodatée du nettoyage des zones de contacts dans tous les locaux soumis à son intervention sur un document fourni par le gestionnaire de site.

MESURES A RESPECTER POUR LES DIAGNOSTIQUEURS – INSPECTEURS CONTROLE ELECTRIQUE DE CHANTIER

Accès à l'immeuble, aux locaux, etc

Si locaux vides, mettez vos gants et procédez à un essuyage à la lingette des poignées de portes, boutons et de toutes surfaces susceptibles d'être contaminées.
Essuyer également vos gants à la lingette. (Il existe toujours un risque de gestes réflexes vers le visage et en particulier les yeux)

En présence de personnes physiques sur place (information connue à l'avance ou non), mettez vos gants et essuyez à la lingette les boutons de sonnette, interphone, poignée de porte, bouton ascenseur, etc. avant tout contact.
Se présenter au client ou à la personne rencontrée en respectant les gestes barrière.
Si la personne ne veut pas que la mission soit exécutée, n'insistez pas et transmettez l'information à l'assistante qui informera toutes personnes devant avoir connaissance du refus.
Exiger de travailler seul dans les locaux, sinon respectez les distances (1.5m minimum) entre personnes. Dans le cas d'une présence prolongée à 1,50 m (par exemple mise en place de matériel de prélèvement sur opérateurs), à minima le port du masque chirurgical
est requis.
Avant d'entrer en contact rapproché, équipez-vous de vos EPI, combinaison, surbottes et demi-masque P3. Respecter les durées maximales de vacation.
Pour la décontamination, sortez du local et retirer votre combinaison, surbottes et gants que vous mettrez dans un sac poubelle, essuyez à la lingette votre demi-masque et mettez-le dans un sac plastique (blister) après essuyage à la lingette.

Prenez congés des personnes présentes en respectant les gestes barrière.

Note

Si l'intervention nécessite la présence de 2 personnes, privilégier l'utilisation du 3008, avec une personne à l'avant (conducteur) et l'autre à l'arrière en diagonale (respect des gestes barrière). A défaut, utiliser 1 véhicule par personne
Lieu de sécurité : Votre véhicule
Ne faire entrer personne à l'intérieur de celui-ci, réaliser régulièrement une désinfection à la lingette des éléments touchés (volants, vitesses, poignées extérieures/intérieures, ...)

MESURES A RESPECTER POUR LES DIAGNOSTIQUEURS – INSPECTEURS CONTROLE ELECTRIQUE DE CHANTIER

Gestion des déchets :

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus respecte les règles suivantes (hors risque amiante) :

Munissez-vous de blisters plastique de différentes tailles, que vous réserverez aux déchets (lingettes-gants, etc.. et d'un sac poubelle opaque avec système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) de 30 litres au maximum.
Lorsque le sac poubelle est presque plein, placez-le dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;
Munir le sac d'une étiquette avec date et heure de fermeture
Stockez ce double sac de déchets contaminés durant 24 heures.
Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses
Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les ordures ménagères

Attention en cas de risque amiante, les déchets seront doublement ensachés dans des sacs estampillés amiante.

MESURES A RESPECTER POUR LES TECHNICIENS PRELEVEURS – RESPONSABLES D'INTERVENTION

Ces dispositions s'ajoutent ou précisent les dispositions prévues dans les fiches de poste et modes opératoires.

MESURES DE PREVENTION EN PLACE	
Mesures de protections collectives (MPC)	Equipements de protection individuelles (EPI)
Film polyane	Gants multi-usages
Pulvérisateur à eau savonneuse	Combinaison de type 5
Lingettes	Surbotte
	Demi masque avec filtre P3
Formation au poste	Suivi médical
Formation générale	Fréquence déterminée par médecin du travail – (Art R.4624-19 du Code du Travail)
Formation au risque amiante sous-section 4	Surveillance médicale renforcée (SMR)

Prescriptions particulières

- Veiller à toujours disposer d'une boite de lingettes désinfectantes, des sacs et blisters pour les déchets et vos EPI.
- Privilégier les interventions sur sites vacants
- Lors de la prise de RV, rappeler les modalités de l'intervention du technicien préleveur (en particulier les gestes barrière)
- Si refus du représentant du client, ne pas insister et informer toutes personnes devant avoir connaissance du refus

MESURES A RESPECTER POUR LES TECHNICIENS PRELEVEURS – RESPONSABLES D'INTERVENTION

Accès à l'immeuble, aux locaux, etc

Si locaux vides, mettez vos gants et procédez à un essuyage à la lingette des poignées de portes, boutons et de toutes surfaces susceptibles d'être contaminées.
Essuyer également vos gants à la lingette. (Il existe toujours un risque de gestes réflexes vers le visage et en particulier les yeux)

En présence de personnes physiques sur place (information connue à l'avance ou non), mettez vos gants et essuyez à la lingette les boutons de sonnette, interphone, poignée de porte, bouton ascenseur, sas, matériels autres que le vôtre, etc. avant tout contact.
Se présenter au client ou la personne rencontrée en respectant les gestes barrière.
Si la personne ne veut pas que la mission soit exécutée, n'insistez pas et transmettez l'information à l'assistante qui informera toutes personnes devant avoir connaissance du refus.
Pour votre préparation sur site (débits, montage filtres, têtes, etc...) Exiger de travailler seul dans les locaux de préparation, ou réaliser les dans votre véhicule ou à l'air frais.
Avant d'entrer en zone d'approche ou de récupération, équipez-vous de vos EPI, combinaison, gants, surbottes et demi-masque P3. Respecter les durées maximales de vacation.

Eviter au maximum les contacts directs et sinon limités les dans le temps.

MESURES A RESPECTER POUR LES TECHNICIENS PRELEVEURS – RESPONSABLES D'INTERVENTION

Mesures sur opérateurs

- L'entrée en zone est possible sous réserve de la validation des dispositions prises par le client par notre responsable technique.
- Il faudra privilégier les bulles d'observations (en pensant à la décontaminer à la lingette avant).
- Prévenir le client que la mesure ne pourra pas être une mesure de validation ou d'évaluation d'un processus en l'absence d'observation en directe, en cas de problème prévenir pour informer).
- Pensez également à former les opérateurs à la dépose et à la décontamination du matériel, après un nettoyage de leurs gants à minima.
- Prévoir de leur laisser des lingettes également.
- Récupération du matériel : le risque est présent dans la douche d'hygiène et le vestiaire, c'est pourquoi, vous ne devez pas dépasser le sas douche d'hygiène, afin de ne pas vous contaminer avec le risque amiante. Le matériel de prélèvement devra être déposé et décontaminé par les opérateurs dans le sas 4 ou 3 (selon les cas)
- Entrer dans les sas équipé de vos EPI, combinaison, gants, surbottes et demi-masque P3 et réaliser une seconde décontamination du matériel dans les sas.
- Désinfecter à la lingette les filtres, bouteilles et sachets de prélèvement, en vue d'éviter une transmission au laboratoire.

Pour la décontamination (hors risque amiante), sortez du local et retirer votre combinaison, surbottes et gants que vous mettrez dans un sac poubelle, essuyez à la lingette votre demi-masque et mettez-le dans un sac plastique (blister) après essuyage à la lingette.
Prenez congés des personnes présentes en respectant les gestes barrière.
Pour la finalisation de votre mission, saisies, débits, nettoyage, etc... Exiger de travailler seul dans les locaux de préparation, ou réaliser les dans votre véhicule ou à l'air frais.

Prescriptions particulières

Si l'intervention nécessite la présence de 2 personnes, privilégier l'utilisation du 3008, avec une personne à l'avant (conducteur) et l'autre à l'arrière en diagonale (respect des gestes barrière). A défaut, utiliser 1 véhicule par personne.

Lieu de sécurité : Votre véhicule
Ne faire entrer personne à l'intérieur de celui-ci, réaliser régulièrement une désinfection à la lingette des éléments touchés (volants, vitesses, poignées extérieures/intérieures, ...)

MESURES A RESPECTER POUR LES TECHNICIENS PRELEVEURS – RESPONSABLES D'INTERVENTION

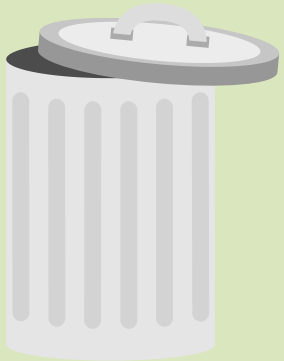

Gestion des déchets :

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus respecte les règles suivantes (hors risque amiante) :

Munissez-vous de blisters plastiques de différentes tailles, que vous réserverez aux déchets (lingettes-gants, etc.. et d'un sac poubelle opaque avec système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) de 30 litres au maximum.
Lorsque le sac poubelle est presque plein, placez-le dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;
Munir le sac d'une étiquette avec date et heure de fermeture Stockez ce double sac de déchets contaminés durant 24 heures.
Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses. Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les ordures ménagères.

Attention en cas de risque amiante, les déchets seront doublement ensachés dans des sacs estampillés amiante.

MESURES A RESPECTER POUR FAIRE LE PLEIN DE CARBURANT

Descendre de voiture, s'équiper d'un gant à usage unique, ouvrir le réservoir, introduire la carte de crédit, taper le code, récupérer sa carte, se saisir de la poignée de remplissage et faire le plein.
Reposer la poignée sur son support. Ouvrir avec le gant la trappe à ticket et prendre son ticket avec l'autre main. Retirer le gant en le prenant à l'intérieur et en le retournant selon la méthode peau de lapin, le mettre à la poubelle.
Fermer le réservoir et remonter en voiture, ranger sa carte et son justificatif.

MESURES A RESPECTER POUR LE NETTOYAGE DU VÉHICULE

Le véhicule est en permanence aéré quand le moteur est en fonctionnement (ventilation et/ou ouverture des fenêtres).
Le conducteur ne doit laisser aucuns déchets dans l'habitacle, il procède au nettoyage désinfectant du véhicule au moins une fois par jour (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...) à l'aide de lingettes hydroalcooliques.
Dans le véhicule, si plus d'une personne, veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : une personne par rang maximum, et en quinconce si plusieurs rangs.
Dans le cas d'une utilisation partagée de véhicule, prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...)
Être en possession du justificatif de déplacement professionnel permettant de se déplacer sur chantiers ou à l'entreprise, pour la durée déterminée, sans avoir besoin d'une attestation de déplacement dérogatoire.
Privilégier les modes de transport individuel.
En cas d'utilisation des transports en commun : respect de la distance minimale d'un mètre et lavage des mains obligatoire à l'arrivée sur chantier ou au bureau.

MESURES A RESPECTER POUR TOUTE PERSONNE EXTÉRIEURE A L'ENTREPRISE

Toute personne extérieure à l'entreprise se conformera aux dispositions prises dans notre plan de continuité d'activité

Facteurs et livreurs

- Appliquer les règles de distanciation (1,5 m minimum)
- Remise du courrier et des colis sans contact physique
- Si une signature est exigée, demander au facteur ou au livreur de signer notre place. La présence du personnel à l'accueil confirme la bonne réception.
- Les colis devront être déposés dans une zone de stockage prédéfinie et balisée

Maintenance des appareils du laboratoire

- Appliquer les règles de distanciation (1,5 m minimum)
- Equipement de masque et gants avant accès au laboratoire.
- Le technicien sera seul dans la pièce pour assurer la maintenance des appareils, la présence de toute autre personne est interdite.

RISQUES PARTICULIERS CONSECUTIFS A LA PROPAGATION DU VIRIUS

CORONAVIRUS CE QU'IL FAUT SAVOIR

COMMENT SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES ?

COMMENT SE TRANSMET LE VIRUS ?

Par la projection de gouttelettes
Face à face pendant au moins 15min

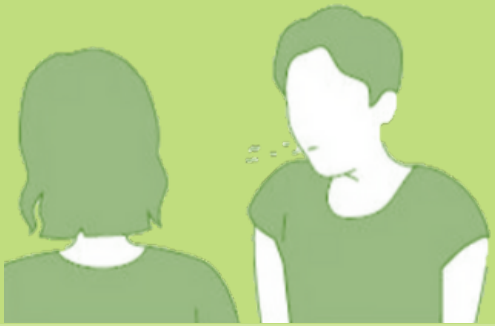

QUELS SONT LES SIGNES ?

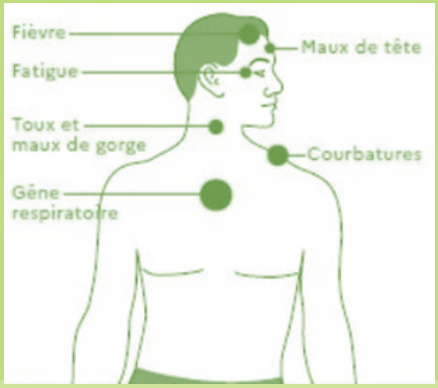

LES INFORMATIONS UTILES : 0 800 130 000 / GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

MESURES A PRENDRE EN CAS DE CONTAMINATION OU SUSPICION DE CONTAMINATION

L'employeur doit veiller à protéger ses salariés présentant ou non des symptômes (fièvre et signes respiratoires, toux et essoufflement) Comment ?

- Renvoyer le salarié à son domicile
- Appeler le 15 si les symptômes sont graves
- Informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié
- Nettoyer immédiatement les espaces de travail concernés

RELATIONNEL HUMAIN

Le service des ressources humaines prend des nouvelles (une fois tous les 2-3 jours) de l'ensemble du personnel. Il leur rappelle de se protéger, pour eux et pour leurs proches.

ANTICIPER

Les chantiers ou interventions initialement programmés et annulés avec le confinement ont tous été listés.
Afin d'anticiper et de planifier la reprise d'activités de nos clients, une prise de contact préalable est nécessaire afin d'être informé d'éventuelles contraintes supplémentaires.
Une identification en amont du personnel en capacité à reprendre le travail immédiat sera effectuée.

Création d'une cellule de crise

Cette cellule de crise est constituée du Gérant, de la Responsable administrative et financière, de la Responsable QSE. Cette cellule se réunit autant de fois que nécessaire et a minima une fois par semaine pour analyser les difficultés de mise en œuvre et les retours terrain par un dialogue avec les salariés. Les éléments recueillis sont susceptibles de faire évoluer notre Plan de Continuité d'Activité.

NUMEROS UTILES

QUELLE SITUATION	QUEL NUMERO
Détresse respiratoire, Urgence médicale.	SAMU 15 (114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre)
Toux sèche, fièvre ou sensation de fièvre, Suspicion de Covid-19 sans urgence médicale.	Contacter un médecin
Toute information générale sur le Coronavirus	Numéro vert du gouvernement **0 800 130 000**

ECHANGER AVEC SON CLIENT PARTICULIER

Evaluez et fixez les conditions d'intervention pour répondre au mieux aux attentes de vos clients particuliers en période de COVID-19. Cette évaluation doit se faire dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité.

A l'issue de l'évaluation, l'entreprise et le client s'accordent sur la possibilité d'engager ou non les travaux selon les 3 cas ci-dessous :

1. Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord : l'entreprise peut intervenir
2. Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : l'entreprise ne peut pas intervenir
3. Le client ne donne pas son accord: l'entreprise ne peut pas intervenir

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise.

Nom du client : .....
Nom de l'entreprise : .....
Référence de commande ou de devis : .....
Nature de l'intervention : .....
Conditions d'intervention (préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention) : .....
.....
.....
.....
Responsable des travaux ou rédacteur autre : .....

Fait le : / /
A : .....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PARTICULIER

Recensez-vous des personnes infectées (toux, fièvre...) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

L'accès au chantier depuis la voie publique peu se faire dans des conditions compatibles avec les recommandations sanitaires (accès parking, parties communes, ascenseurs, parties privatives...) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

La zone d'intervention est-elle isolable (distance > 1m par rapport aux occupants) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Avant intervention, la désinfection de la zone d'intervention est-elle prévue par le client ou l'entreprise ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PARTICULIER

Si nécessaire, est-il possible d'isoler mes matériaux dans la zone inaccessible pour les occupants et/ou les riverains ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Est-il possible d'amener à pied d'oeuvre du matériel encombrant (ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Le personnel intervenant peut-il disposer d'un point d'eau avec savon et essuie-mains jetable pour le lavage des mains et l'accès à vos sanitaires ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PARTICULIER

Le personnel intervenant de l'entreprise a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance >1m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...

Oui ☐ Non ☐

Le personnel intervenant prévoit l'évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée.

Oui ☐ Non ☐

Le personnel intervenant prévoit un nettoyage avec un produit désinfectant de la zone de travaux à
la fin de notre intervention.

Oui ☐ Non ☐

ECHANGER AVEC SON CLIENT PARTICULIER

Engagement client : Le client s'engage à respecter et faire respecter par les occupants les mêmes consignes de sécurité sanitaires (distanciation sociale, lavage des mains...).

Conclusion de l'évaluation

- ☐ Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client à donné son accord : **l'entreprise peut intervenir**
- ☐ Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : **l'entreprise ne peut pas intervenir**
- ☐ Le client ne donne pas son accord : **l'entreprise ne peut pas intervenir**

Fait le : / /

A : .....

Nom et signature de l'entreprise

Nom et signature du client

ECHANGER AVEC SON CLIENT PROFESSIONNEL

Evaluez et fixez les conditions d'intervention pour répondre au mieux aux attentes de vos clients particuliers en période de COVID-19. Cette évaluation doit se faire dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité.

A l'issue de l'évaluation, l'entreprise et le client s'accordent sur la possibilité d'engager ou non les travaux selon les 3 cas ci-dessous :

1. Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord : l'entreprise peut intervenir
2. Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : l'entreprise ne peut pas intervenir
3. Le client ne donne pas son accord: l'entreprise ne peut pas intervenir

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise.

Nom du client : .....
Nom de l'entreprise : .....
Référence de commande ou de devis : .....
Nature de l'intervention : .....
Conditions d'intervention (préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention) : .....
.....
.....
.....
Responsable des travaux ou rédacteur autre : .....

Fait le : / /
A : .....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PROFESSIONNEL

Avez-vous prévu les conditions sanitaires spécifiques liées à la période de pandémie actuelle ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Où l'intervention est-elle située (en zone occupée, isolable ou non) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

S'il existe, votre Plan de prévention a-t-il été mis à jour ? (Mesures de prévention de l'épidémie sur le chantier, respect des gestes barrières, procédures d'accueil de mes personnels et fournisseur). **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Votre bon de commande, ou l'avenant pour la reprise du chantier, prévoit-il des clauses sur vos mesures générales de prévention et les risques liés à l'épidémie de coronavirus Covid-19, (conformes aux prescriptions des autorités sanitaires) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PROFESSIONNEL

Comment le client a-t-il prévu de s'organiser pour faire respecter la distance > à 1 m et les gestes barrières par ses personnels dans nos zones d'intervention (parking, cheminements, zones de stockage, poste de travail) ?

Oui ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Avant notre intervention, le client a-t-il prévu le nettoyage/désinfection de la zone d'intervention ?

Oui ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Le client peut-il mettre à disposition de nos personnels intervenants un point d'eau pour le lavage des mains et l'accès aux installations d'hygiène ? Le nettoyage de ces installations est-il organisé ?

Oui ☐ **Non** ☐

Note : notre personnel intervenant a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance > 1 m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...

Conditions d'interventions : .....

.....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PROFESSIONNEL

Nos personnels intervenants peuvent-ils amener à pied d'œuvre du matériel encombrant (échafaudage, bétonnière...) ? Conseil : ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place.

Oui ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Notre personnel intervenant prévoit l'évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée. Est-il possible d'utiliser votre benne de collecte ?

Oui ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

Qui prend en charge le nettoyage avec un produit désinfectant de la zone de travaux à la fin de notre intervention (le personnel intervenant ou le service dédié du client) ?

Oui ☐ **Non** ☐

Conditions d'interventions : .....

.....

ECHANGER AVEC SON CLIENT PROFESSIONNEL

Conclusion de l'évaluation

- ☐ Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client à donné son accord : **l'entreprise peut intervenir**
- ☐ Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : **l'entreprise ne peut pas intervenir**
- ☐ Le client ne donne pas son accord : **l'entreprise ne peut pas intervenir**

Fait le : / /

A : .....

Nom et signature de l'entreprise

Nom et signature du client

OCE

BREST - LE MANS - LILLE - LYON - MONT DE MARSAN - RENNES - SAINT BRIEUC - SAINT NAZAIRE - VIRE NORMANDIE